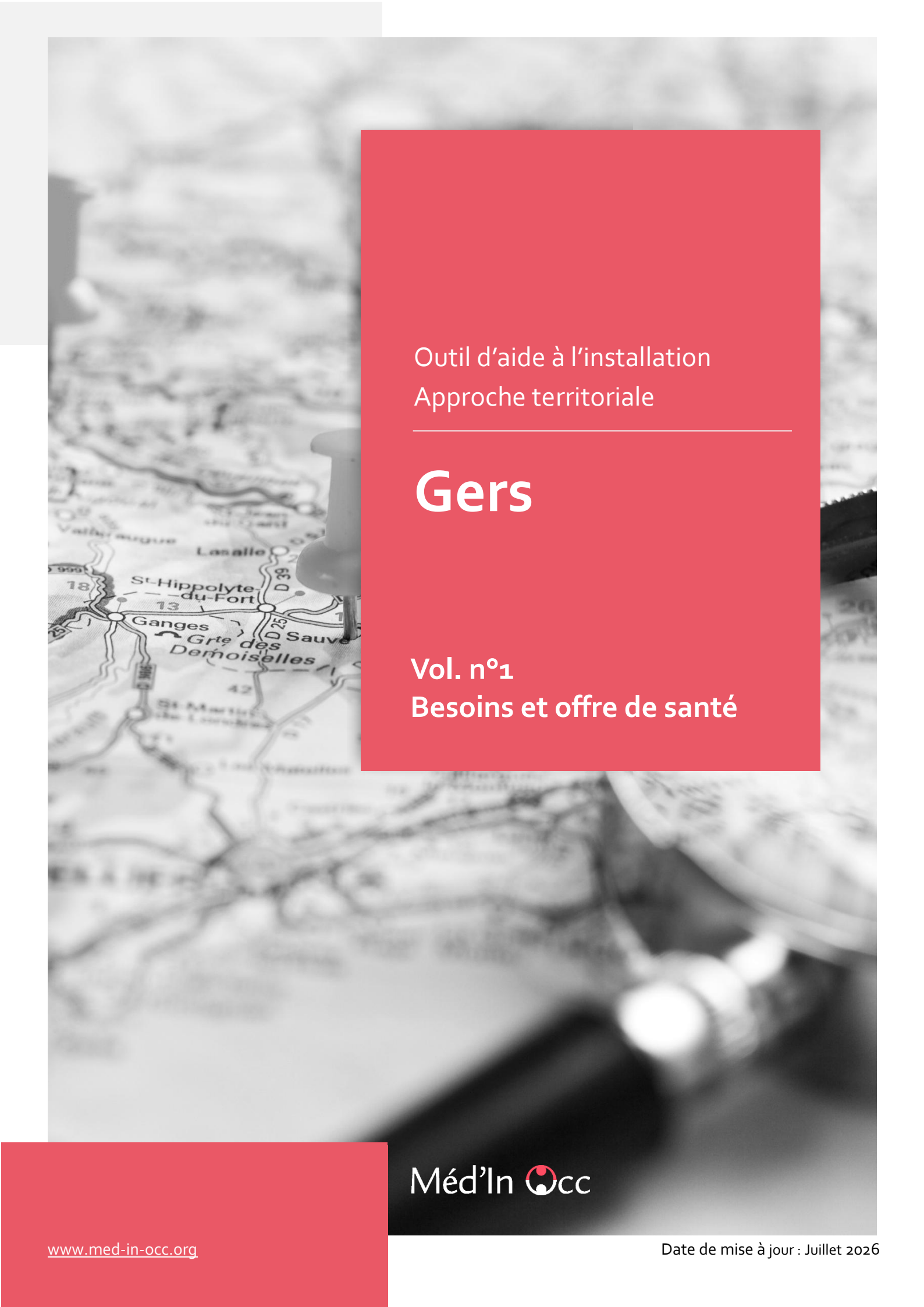




Outil d'aide à l'installation
Approche territoriale

Gers

Vol. n°1
Besoins et offre de santé

Introduction

Le département du Gers se caractérise par une population vieillissante et une faible densité démographique. Le territoire est marqué par un vieillissement progressif et une prévalence importante des pathologies chroniques.

Les besoins en suivi médical et en accompagnement des personnes âgées sont renforcés par des enjeux d'accessibilité aux professionnels de santé, en particulier dans les secteurs ruraux les plus isolés.

L'offre de soins ambulatoires repose sur des professionnels de santé majoritairement libéraux, avec une couverture inégale selon les secteurs.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé et maisons médicales de garde participent à la structuration locale des soins de premier recours. Toutefois, les inégalités d'accès persistent dans certaines zones périphériques, accentuées par une faible densité médicale générale et spécialisée.

L'offre sanitaire et médico-sociale est constituée d'un réseau d'établissements hospitaliers publics, de structures de soins de suite, d'établissements pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap.

L'exercice coordonné s'appuie sur plusieurs communautés professionnelles territoriales de santé, des maisons de santé et une unique équipe de soins primaires.

L'organisation territoriale reste marquée par des disparités géographiques, conduisant à un accès différencié aux soins et aux services selon les secteurs du département.



Cette étude a pour objectif de fournir aux médecins libéraux une analyse approfondie du territoire afin de les accompagner dans leur projet d'installation

Note au lecteur :

Les informations collectées dans ce document, notamment les données statistiques officielles, peuvent varier en fonction des sources et de l'actualité. Elles permettent toutefois de dégager les tendances et les caractéristiques du territoire indispensables à connaître pour l'installation d'un cabinet médical.

Sources :  l'Assurance Maladie
Mettre ensemble, protéger chacun

 ars
ARS Occitanie

Assurance Maladie - ARS Occitanie
Joy Raynaud, docteur en géographie et aménagement du territoire

Sommaire

BESOINS DE SANTE.....	4
Population	5
Caractéristiques santé	8
OFFRE DE SANTE.....	11
Médecine générale	12
Autres spécialités.....	14
Autres professionnels	15
Établissements	16
Exercice coordonné	23
SOUTIEN FINANCIER	26
ANNEXE	32



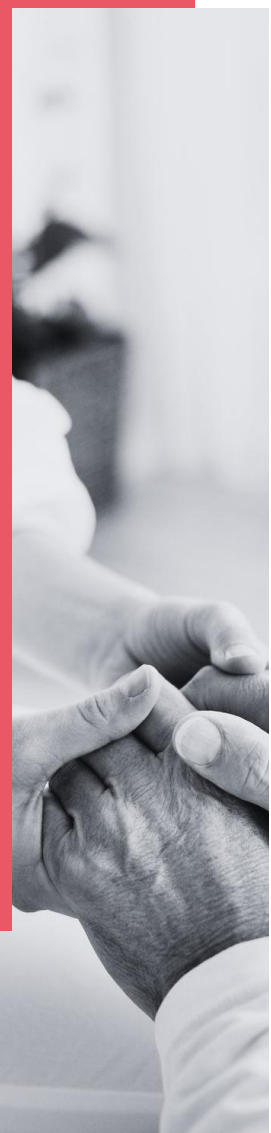
01

BESOINS DE SANTE

Le département présente une population globalement stable, caractérisée par une faible densité liée à son profil rural. La croissance démographique reste limitée, sous l'effet d'un solde naturel négatif partiellement compensé par un apport migratoire. La répartition géographique concentre les habitants autour du bassin d'Auch, tandis que les territoires plus périphériques conservent un peuplement dispersé et vieillissant. Le vieillissement de la population constitue un enjeu structurant à l'échelle du département.

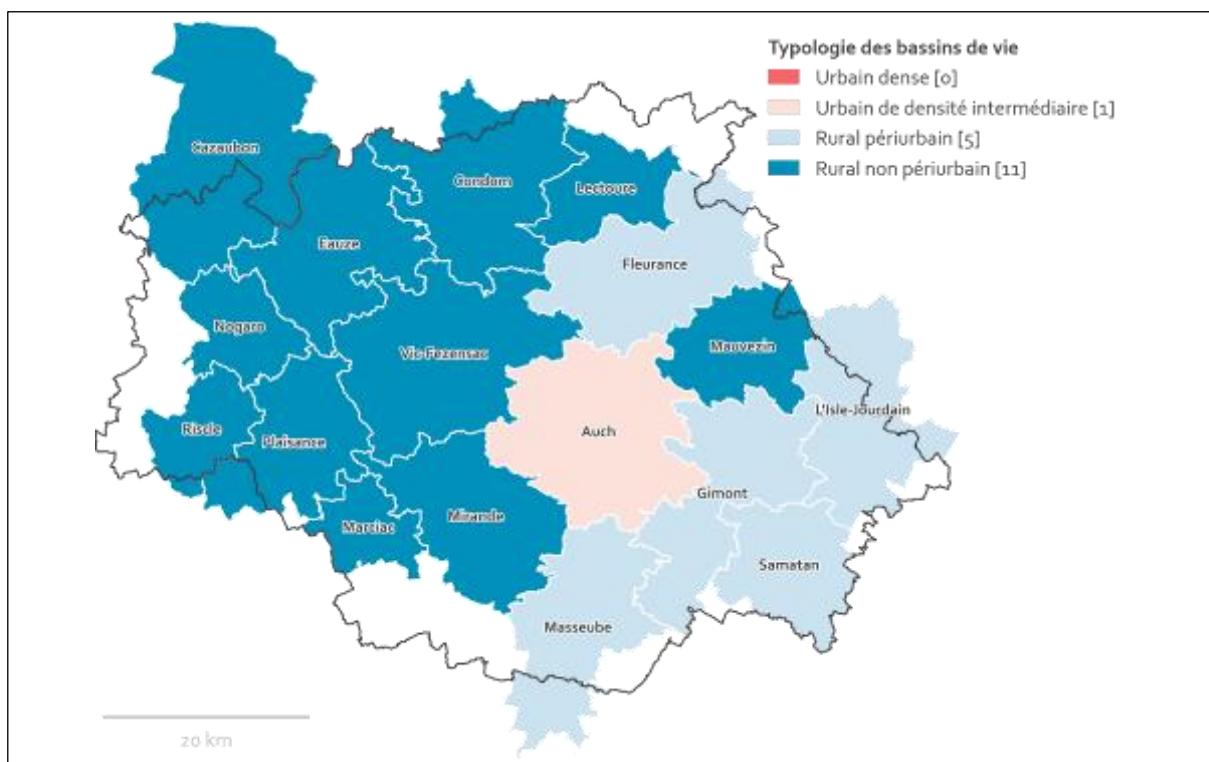
Les indicateurs de santé confirment la fragilité sanitaire du territoire. La part importante de patients en affection de longue durée traduit un poids croissant des pathologies chroniques, accentué par le vieillissement. L'absence de médecin traitant concerne une part de la population, en lien avec la répartition inégale de la ressource médicale. L'accessibilité aux médecins généralistes demeure insuffisante, révélant des zones sous-dotées, principalement en périphérie du bassin de vie principal, où l'offre reste fragile.

Sur le plan social, le territoire apparaît moins précarisé que d'autres départements voisins mais présente des situations contrastées. Les secteurs les plus isolés cumulent éloignement des services et difficultés économiques. La couverture par la complémentaire santé solidaire reste modérée mais constitue un levier essentiel pour garantir l'accès aux soins courants. Ces déterminants sociaux influencent fortement le recours aux soins et nécessitent une approche ciblée pour accompagner les populations vulnérables et limiter les inégalités territoriales.



01 Population

Les bassins de vie du département

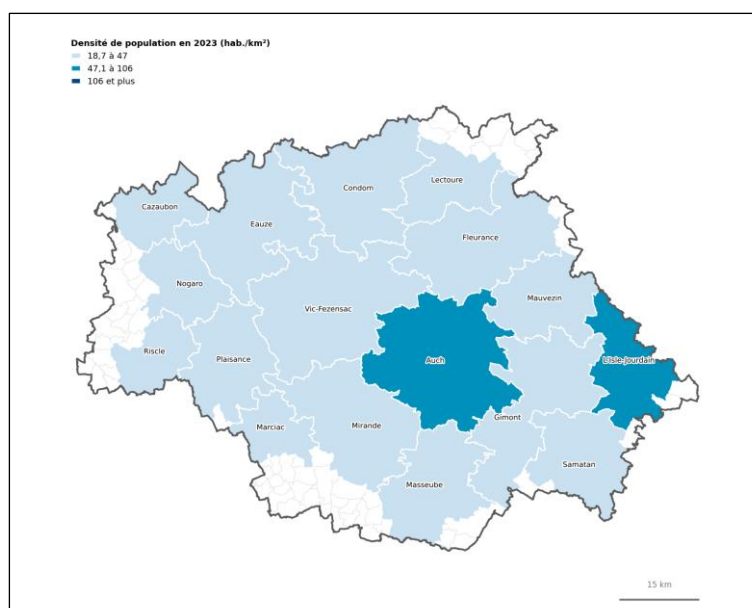


La répartition de la population sur le territoire

France : 68 094 280 hab - 108 hab/km²
 Occitanie : 6 124 653 hab - 84 hab/km²
 Gers : 198 955 hab - 32 hab/km²

Le Gers présente une très faible densité, conséquence directe de son caractère rural et de l'absence de grande agglomération structurante. Auch, seule ville notable, regroupe une part importante des habitants dans un territoire majoritairement agricole.

La densité du Gers reste largement inférieure aux moyennes régionale et nationale, ce qui reflète l'isolement relatif du bassin de vie départemental.



L'évolution de la population

Taux d'évolution annuel moyen de la population (2017–2023)

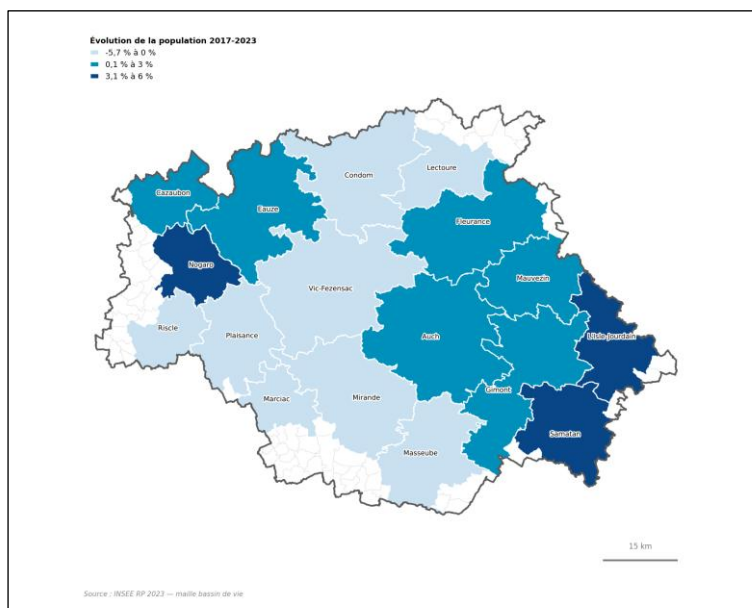
France : +0,39 %/an

Occitanie : +0,8 %/an

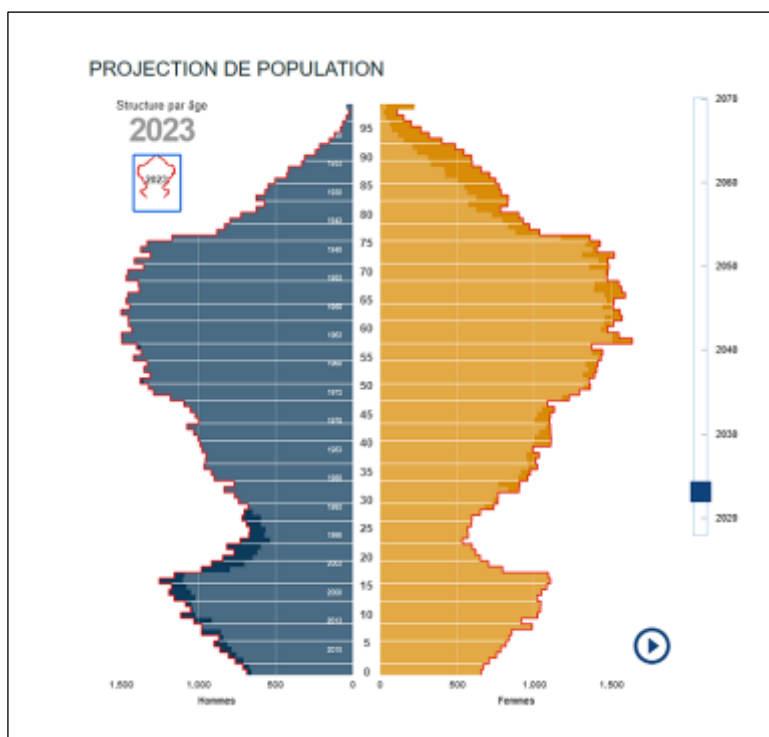
Gers : +0,1 %/an

Entre 2017 et 2023, la population du Gers a progressé à un rythme annuel moyen de +0,1 %, nettement inférieur à celui de l'Occitanie. Ce faible dynamisme s'explique par un solde naturel déficitaire, caractéristique des territoires vieillissants.

L'installation de nouveaux habitants, principalement autour d'Auch et dans les bourgs attractifs, génère un solde migratoire positif qui limite le recul démographique global.



La structuration par âge de la population



France : 17,3 % (part des 0-14 ans)

Occitanie : 16 %

Gers : 14,8 %

Dans le Gers les moins de quinze ans ne représentent que 14,8 % de la population, proportion nettement inférieure aux moyennes régionale et nationale.

Ce déficit d'enfants reflète la structure rurale du bassin de vie d'Auch et des petites communes où la déprise agricole érode la natalité.

Pour les médecins la patientèle sera donc dominée par des actifs vieillissants et retraités impliquant une demande accrue en soins chroniques et prévention.

Pour connaître le détail
cliquez ici :
[Lien vers le site de l'INSEE](#)

Le vieillissement de la population

Proportion de la population totale âgée d'au moins 75 ans.

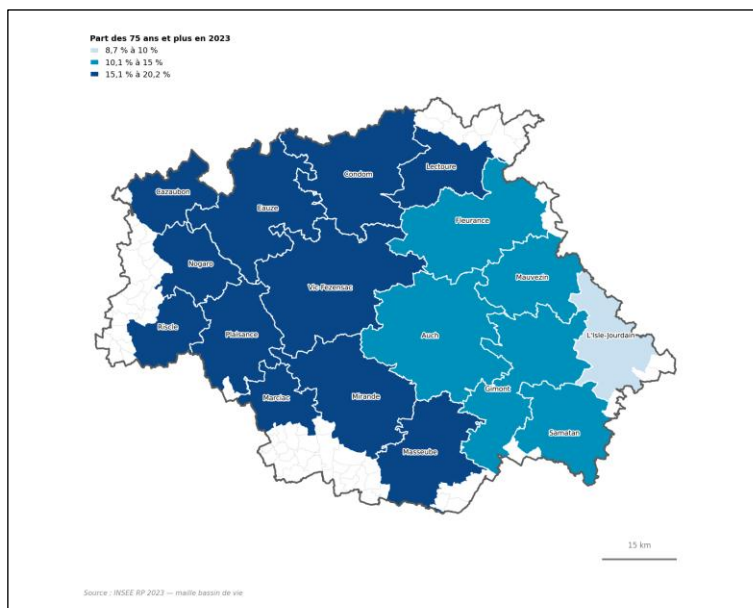
France : 10,1 %

Occitanie : 11,6 %

Gers : 14,6 %

Le Gers présente une part élevée de 75 ans et plus, nettement supérieure à la moyenne nationale. Ce vieillissement démographique s'explique par le départ des jeunes et l'installation de retraités dans un territoire rural.

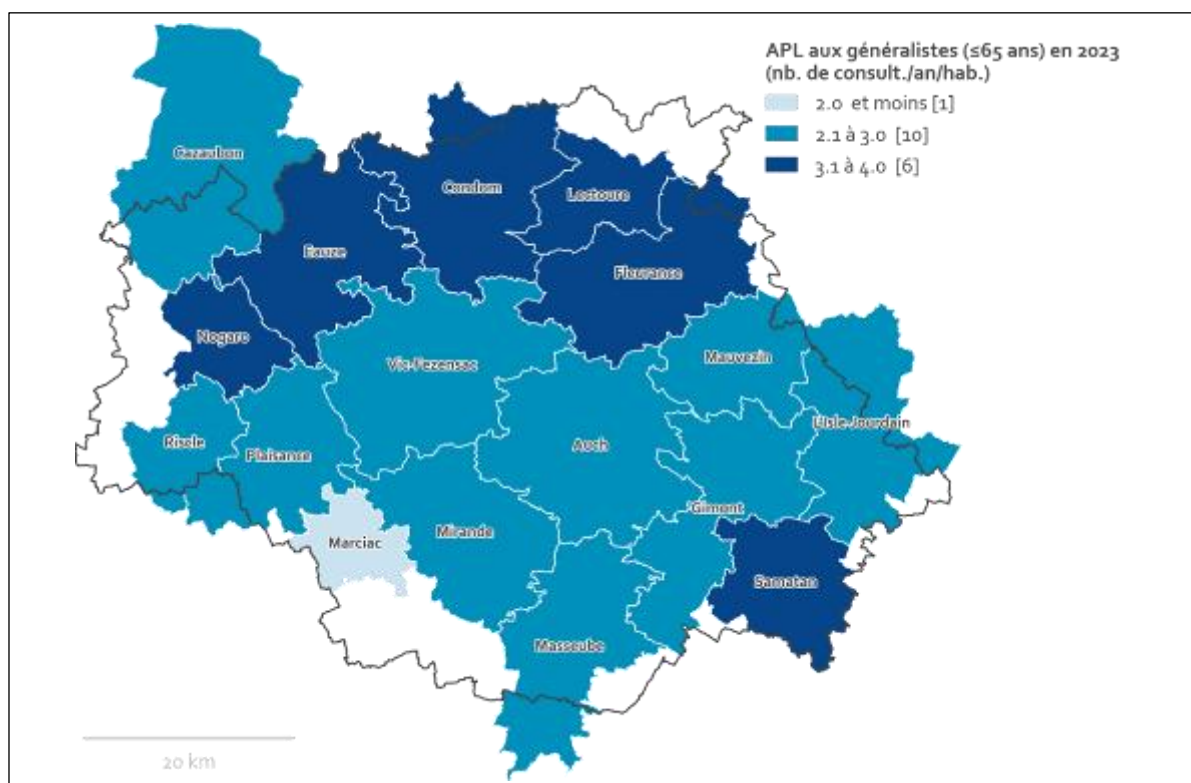
Ces seniors résident majoritairement autour du bassin de vie d'Auch et des bourgs secondaires, où l'offre de soins gériatriques devient un enjeu croissant.



02 Caractéristiques santé

L'accessibilité aux médecins généralistes

L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) mesure la facilité d'accès à un médecin généraliste en croisant leur disponibilité et les besoins de la population à l'échelle locale.



France : 3,3 – Occitanie : 3,4 – Gers : 2,9

Dans le Gers, l'APL atteint 2,9, soit une valeur nettement inférieure aux niveaux régional et national. Cette situation met en évidence une accessibilité réduite aux soins de premier recours dans ce département rural à faible densité médicale, accentuée par le vieillissement des professionnels de santé.

Les secteurs les plus concernés sont situés en périphérie du bassin d'Auch et dans les communes rurales isolées du nord et de l'ouest du département, où les délais de consultation sont plus longs et les déplacements plus contraignants pour les patients, en particulier les personnes âgées dépendantes.

Cette moindre accessibilité aggrave les inégalités sociales et territoriales de santé en limitant le recours aux soins courants et en retardant la prise en charge des pathologies chroniques. Elle renforce les enjeux de prévention, de coordination des parcours et d'implantation de nouvelles ressources médicales sur ces territoires fragilisés.

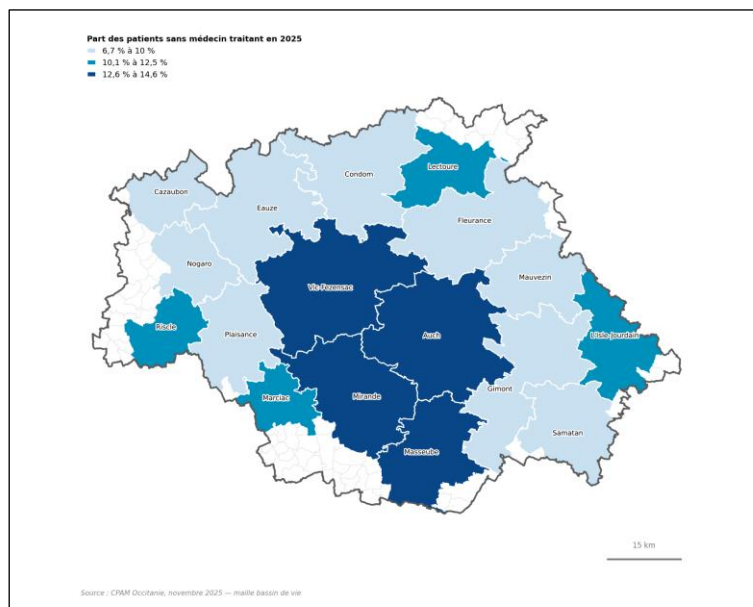
La part des patients sans médecin traitant

Occitanie : 12,7 %

Gers : 10,9 %

La part des assurés sans médecin traitant dans le Gers est inférieure à la moyenne régionale. Cette situation témoigne d'un ancrage territorial des généralistes dans certaines zones, notamment autour du bassin d'Auch.

Cependant, des difficultés d'accès persistent dans les communes rurales périphériques. Le vieillissement des professionnels accentue le risque de non-suivi pour les populations les plus isolées.



La prévalence des maladies chroniques

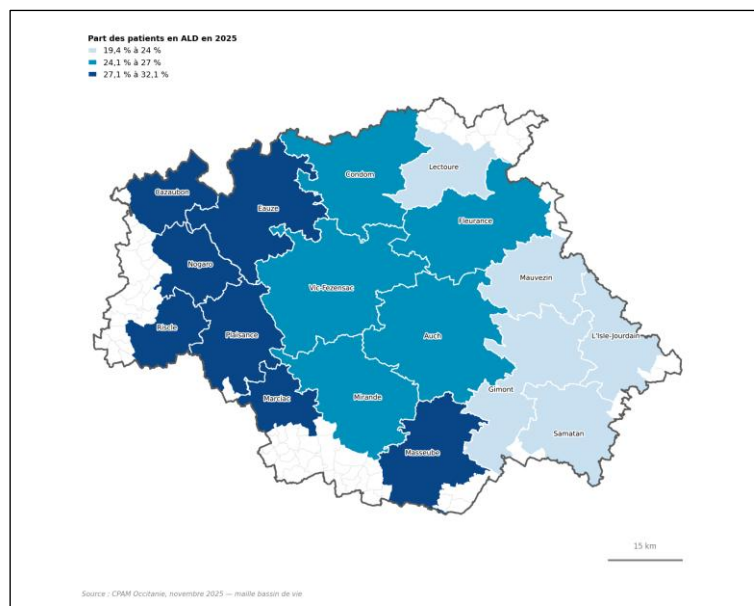
Proportion de personnes de 17 ans et plus ayant une affection de longue durée (ALD) : cancers, diabète...

Occitanie : 23,1 %

Gers : 25,2 %

La part des assurés en ALD dans le Gers est supérieure à la moyenne régionale. Ce niveau reflète le vieillissement de la population et la prévalence des pathologies chroniques dans le département.

Les patients en ALD sont majoritairement concentrés dans les zones rurales, où les maladies chroniques sont plus fréquentes, en lien avec des conditions sociales et d'accès aux soins plus défavorables.



02

OFFRE DE SANTE

Le département présente une offre médicale caractérisée par une faible densité de médecins généralistes. Le vieillissement important des praticiens aggrave le risque de ruptures de suivi dans les prochaines années. L'offre en spécialistes reste limitée et concentrée sur quelques disciplines, avec une forte disparité territoriale entre la zone auscitaine et les secteurs ruraux plus isolés.

Les professionnels paramédicaux assurent une couverture plus homogène, notamment les infirmiers et pharmaciens, bien que certaines professions comme les orthophonistes et les sages-femmes soient sous-représentées. Les laboratoires et l'équipement en imagerie lourde sont concentrés autour d'Auch, accentuant les inégalités territoriales d'accès aux diagnostics. Cette organisation limite l'équité d'accès aux soins courants et spécialisés pour les populations rurales, renforçant la dépendance aux bassins voisins et aux pôles extérieurs au département.

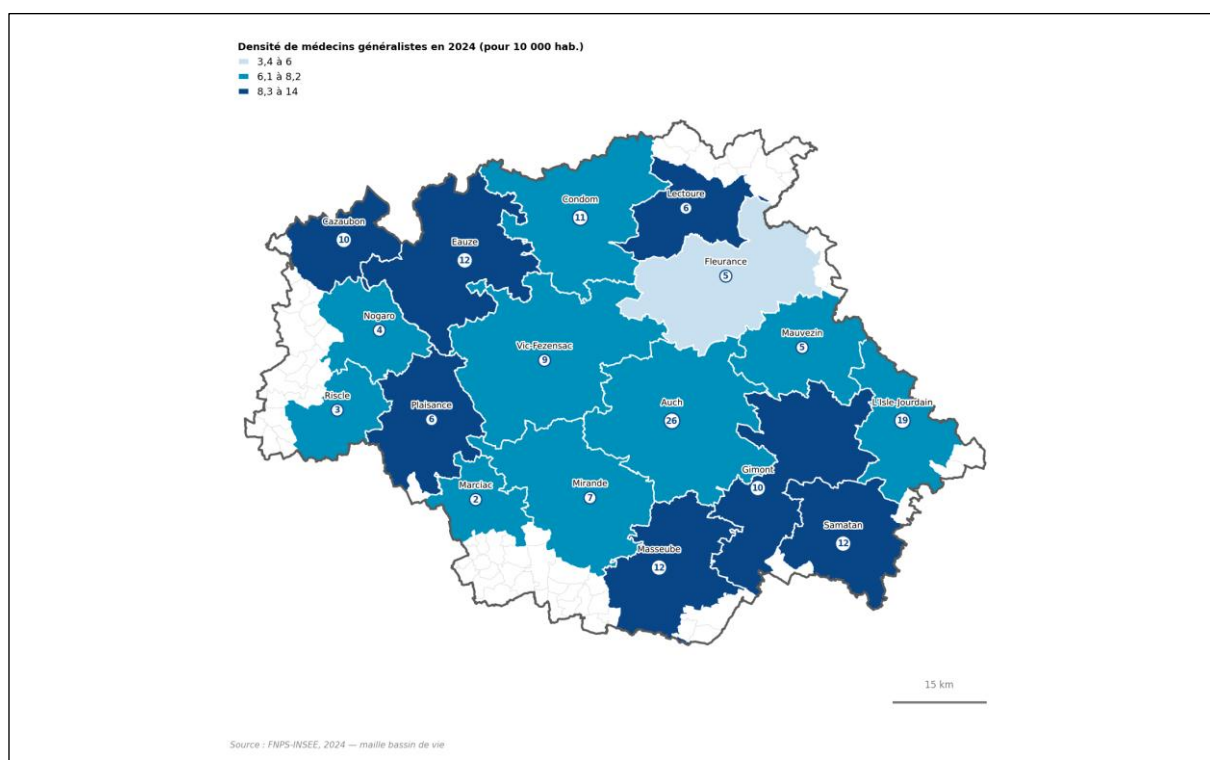
L'offre sanitaire est caractérisée par une prédominance de structures publiques, complétée par quelques centres de santé et maisons médicales de garde assurant les soins de premier recours. Le maillage hospitalier repose essentiellement sur les centres hospitaliers d'Auch et de Condom, associés à un réseau d'établissements de proximité. Le département dispose par ailleurs de services de soins de suite, de structures médico-sociales pour personnes âgées et de dispositifs spécifiques en santé mentale.

Le territoire est marqué par une organisation coordonnée en développement, autour de plusieurs maisons de santé pluriprofessionnelles, d'une unique équipe de soins primaires et de six communautés professionnelles territoriales de santé. La répartition géographique inégale des structures accentue les fragilités dans certains secteurs ruraux, contribuant à des disparités d'accès aux soins sur l'ensemble du département.



01 Médecine générale

La densité médicale



160 médecins généralistes

France : 8,1 pour 10 000 habitants

Occitanie : 9 pour 10 000 habitants

Gers : 8,3 pour 10 000 habitants

Le département dispose d'un effectif total relativement limité de médecins généralistes, avec une densité légèrement supérieure à la moyenne nationale mais inférieure à celle de l'Occitanie. Cette situation reflète un équilibre fragile entre une population modérée et une offre médicale concentrée sur quelques pôles.

L'essentiel des professionnels est localisé dans le bassin de vie d'Auch et dans certains bourgs structurants, accentuant les écarts territoriaux. Les communes rurales périphériques enregistrent une faible présence médicale, compliquant le suivi régulier des patients et allongeant les délais d'accès aux consultations.

La densité inférieure à la moyenne régionale traduit des tensions sur l'accès aux soins de premier recours. Ce déficit en médecine générale, combiné au vieillissement des praticiens, accentue le risque de non-remplacement et les ruptures de suivi médical. L'amélioration de l'attractivité du territoire pour les jeunes médecins apparaît essentielle pour maintenir une offre accessible à moyen terme, en particulier dans les secteurs éloignés.

Densité des médecins généralistes est exprimée en nombre de médecins pour 10 000 habitants.

France : -0,7

Occitanie : -1,2

Gers : -1,2

La densité des médecins généralistes diminue sensiblement dans le Gers, avec une baisse équivalente à la moyenne régionale. Ce recul reflète le non-remplacement des départs à la retraite dans un territoire faiblement attractif.

Cette contraction de l'offre renforce les inégalités d'accès, notamment dans les communes rurales, avec des répercussions sur la continuité des soins et la prévention.



Part des médecins généralistes de 60 ans ou plus

France : 31,1 %

Occitanie : 33,7 %

Gers : 38,1 %

Le Gers présente une part élevée de médecins généralistes âgés de 60 ans et plus, supérieure aux moyennes régionale et nationale. Ce vieillissement important du corps médical annonce des départs à court terme.

Cette situation fragilise l'offre de soins dans les zones rurales et autour du bassin d'Auch, où les remplacements restent difficiles, allongeant les délais d'accès aux consultations.



02

Autres spécialités

Spécialité	Nb Dept	Densité Dept	Nb Occ	Densité Occ	Nb Fr	Densité Fr
Cardiologues	5	2.6	479	8.0	5082	7.5
Dermatologues	2	1.0	229	3.8	2422	3.6
Radiologues	8	4.2	511	8.5	5797	8.6
Gynécologues obstétriciens	2	2.4	373	14.2	4417	15.2
Gastro-entérologues	0	0.0	209	3.5	2038	3.0
ORL	3	1.6	184	3.1	1974	2.9
Pédiatres	5	17.6	268	27.4	2739	22.9
Pneumologues	2	1.0	155	2.6	1230	1.8
Rhumatologues	4	2.1	172	2.9	1439	2.1
Ophthalmologues	7	3.6	414	6.9	4781	6.4
Endocrinologues	2	1.0	101	1.7	849	1.3
Psychiatres	10	5.2	584	9.7	6288	9.3
Neurologues	2	1.0	102	1.7	1147	1.7
Stomatologues	0	0.0	73	1.2	733	1.1

L'offre de médecins spécialistes dans le Gers est globalement limitée, concentrée dans quelques disciplines. Les psychiatres et radiologues constituent les effectifs les plus significatifs, mais avec des densités inférieures aux standards nationaux. La présence des dermatologues et ORL reste très faible, limitant l'accès à ces spécialités sur l'ensemble du territoire.

Les gynécologues-obstétriciens et pédiatres sont peu représentés, avec une densité particulièrement basse rapportée aux populations cibles féminines et pédiatriques. Les ophtalmologues présentent une présence légèrement supérieure, localisée principalement dans le bassin d'Auch, assurant une couverture minimale sur ce secteur mais sans répondre aux besoins du département dans son ensemble.

Certaines spécialités comme les endocrinologues, pneumologues, neurologues affichent des effectifs quasi inexistant, aggravant les inégalités territoriales. Cette faiblesse dans l'offre spécialisée accentue les reports de soins vers les départements voisins et allonge les délais de prise en charge. Le vieillissement de la population départementale rend critique cette situation, avec un risque accru de retard diagnostique et thérapeutique pour les pathologies chroniques.

03

Autres professionnels

	Nb Dept	Densité Dept (/10 000 hab.)	Nb Occ	Densité Occ (/10 000 hab.)	Nb Fr	Densité Fr (/10 000 hab.)
Professionnels médicaux						
Chirurgiens-dentistes	106	5,5	4089	6,7	37951	5,6
Sage-femmes**	23	2,3	878	2,8	8344	2,4
Professionnels paramédicaux						
Infirmiers	406	21,1	13581	22,3	103804	15,3
Masseurs-Kinésithérapeutes	228	11,8	10471	17,2	84687	12,4
Orthophonistes	45	2,3	2576	4,2	22566	3,3
Orthoptistes	8	0,4	558	0,9	3425	0,5
Pharmacies*	64	3,3	1931	3,2	20457	3,0

* Pharmacies : densité harmonisée pour 10 000 habitants (l'édition antérieure l'exprimait pour 100 000).

** Sages-femmes : densité pour 10 000 femmes de 15 ans et plus (et non pour 10 000 habitants comme les autres lignes) — valeur Méd'In Occ reprise telle quelle, non convertie.

Les infirmiers constituent la profession paramédicale la mieux représentée dans le département, avec une densité de 21,1 pour 10 000 habitants. Leur répartition couvre globalement le territoire, même si les zones rurales les plus isolées présentent des tensions d'effectifs. Les masseurs-kinésithérapeutes, avec une densité de 11,8 pour 10 000 habitants, affichent une présence significative mais concentrée principalement dans le bassin d'Auch.

Les orthophonistes sont en nombre limité, avec une densité de 2,3 pour 10 000 habitants, tout comme les orthoptistes avec une densité de 0,4 pour 10 000 habitants. Ces professionnels sont localisés en majorité dans le pôle urbain principal, limitant l'accès dans les communes périphériques. Les sages-femmes atteignent une densité de 2,3 pour 10 000 femmes, témoignant d'une offre réduite pour le suivi obstétrical hors zones urbaines.

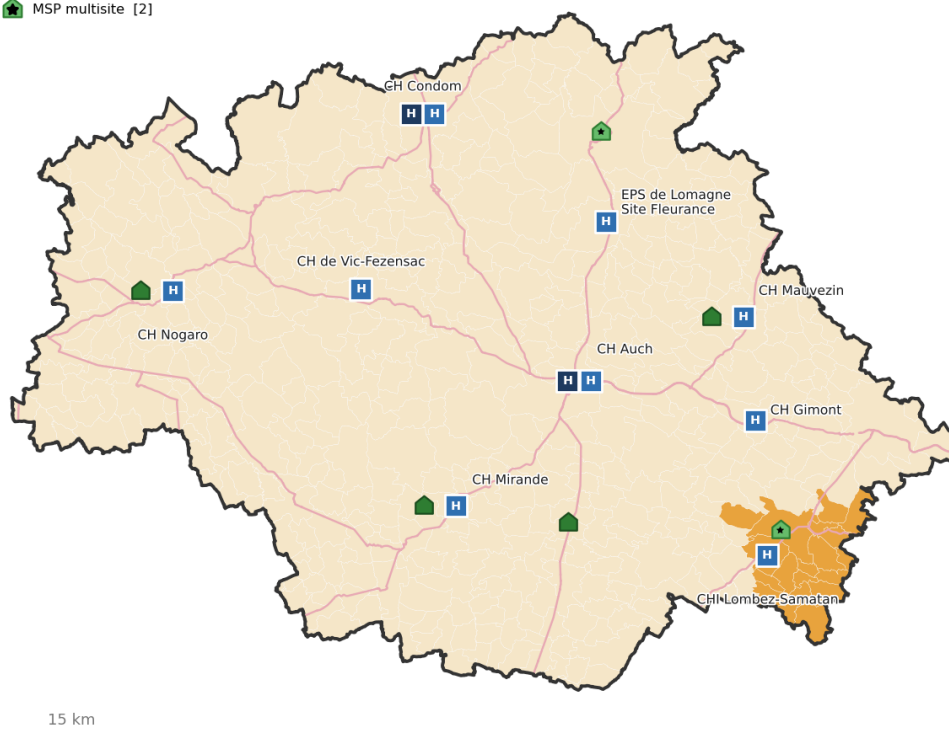
Les chirurgiens-dentistes affichent une densité de 5,5 pour 10 000 habitants, inférieure à la moyenne régionale, concentrée autour du bassin de vie d'Auch. Les pharmacies enregistrent une densité de 3,3 pour 10 000 habitants, garantissant toutefois une bonne répartition territoriale pour cette offre de premier recours. L'ensemble du territoire départemental montre donc des disparités importantes selon les professions, impactant l'équité d'accès aux soins.

04 Établissements

Les établissements de santé - Hospitalisation

Les établissements hospitaliers et les maisons de santé dans le Gers

- Accessibilité moyenne ≤ 30 minutes
- Accessibilité moyenne > 30 minutes
- Principaux axes routiers
- Service d'urgence ou SMUR [2]
- Site MCO public ou ESPIC [9]
- Site MCO privé [0]
- Maison de santé pluriprofessionnelle [6]
- MSP multisite [2]



Source : carte ARS Occitanie 2025, FINESS 2026

Le Gers aligne sept établissements de médecine-chirurgie-obstétrique (MCO) : le centre hospitalier d'Auch en Gascogne, pivot départemental, et les hôpitaux publics de Condom, Fleurance (EPS Lomagne), Gimont, Lombez-Samatan, Mauvezin et Nogaro. Implantés dans les principaux bourgs, ils offrent une alternative de proximité en l'absence de clinique privée.

Le champ MCO dispose de 411 lits, concentrés pour moitié à Auch, les autres sites assurant chirurgie programmée et maternité de faible risque. Le maillage couvre correctement l'axe Auch-Condom et la RN 124, mais le nord-ouest armagnacais reste à plus de trente minutes d'un plateau complet, créant une tension sur certaines spécialités.

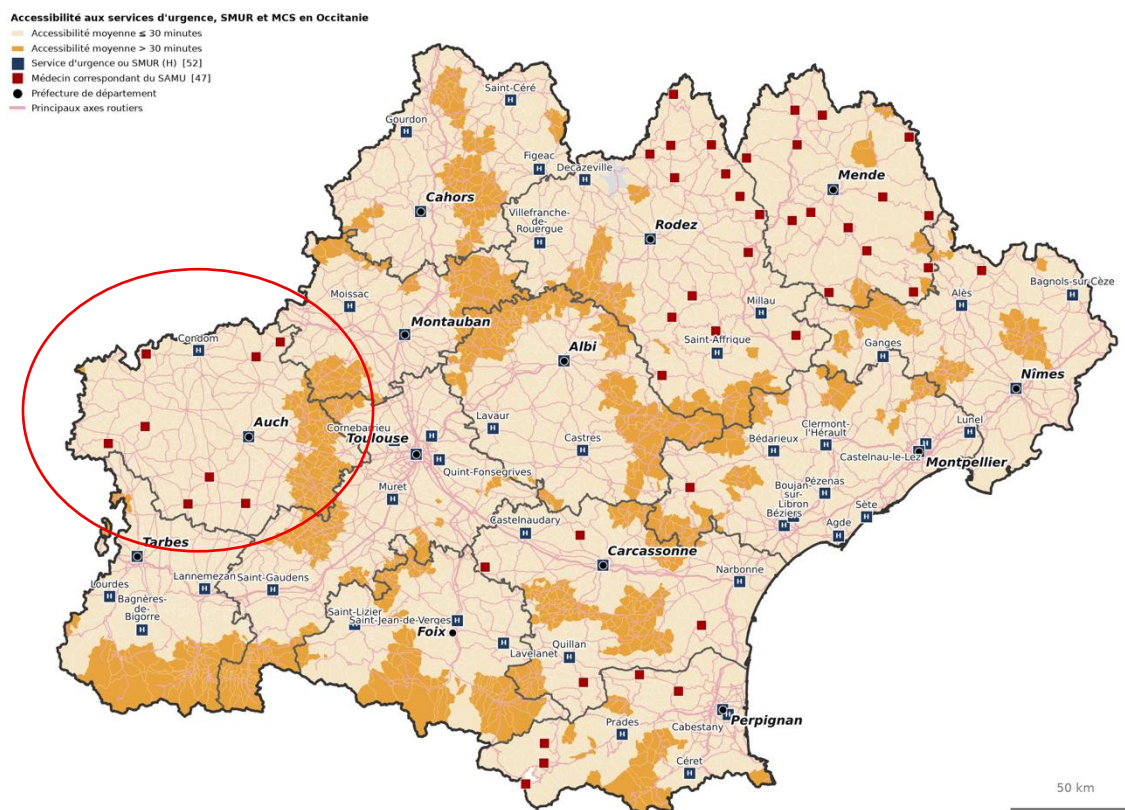
En soins de suite et réadaptation, douze structures mêlent services hospitaliers locaux, le centre polyvalent La Réviscolada à Montégut et deux unités pédiatriques. La capacité est confortable pour une population de près de 200 000 habitants, mais la dispersion géographique multiplie les trajets quotidiens pour la rééducation lourde, soulignant l'importance des solutions de transport et de coordination inter-établissements.

Les établissements de santé – Hopitaux de proximité

Le Gers compte cinq hôpitaux de proximité labellisés : le Centre Hospitalier de Nogaro, l'Etablissement Public de Santé (EPS) de la Lomagne à Fleurance, le Centre Hospitalier de Mauvezin, le Centre Hospitalier de Gimont et le Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) de Lombez-Samatan. Ces structures assurent des missions de proximité, souvent en lien avec les centres hospitaliers de niveau supérieur d'Auch ou Condom.

La répartition géographique est cohérente, avec une couverture assez homogène du territoire rural. Toutefois, certains secteurs périphériques restent plus éloignés et tributaires des établissements voisins situés en Haute-Garonne ou dans le Lot-et-Garonne.

Les établissements de santé - Urgence



Source : Drees - DGOS accès aux soins urgents au 31/12/2019
Carte mise à jour 07/2026

Le Gers dispose de trois services d'urgences hospitaliers : le Centre Hospitalier d'Auch en Gascogne à Auch, le Centre Hospitalier de Condom et l'antenne hospitalière de Condom du Centre Hospitalier d'Auch. Ces structures assurent la prise en charge des urgences générales dans le département. Le service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) est basé à Auch, couvrant le territoire rural en appui des urgences hospitalières.

Le niveau d'activité reste modéré, en cohérence avec la densité de population du département. Le SAMU 32, coordonné à Auch, pilote les régulations médicales. Les établissements assurent un rôle central pour les soins non programmés, avec des interventions du SMUR principalement dans le secteur nord-ouest du département, où les temps d'accès aux structures hospitalières peuvent être longs.

La répartition géographique révèle une forte concentration autour d'Auch et Condom, laissant certaines zones périphériques sous-desservies, notamment le sud-est et l'extrême ouest du territoire. La dépendance aux départements limitrophes (Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne) pour les urgences complexes est importante. L'accessibilité des soins non programmés reste un enjeu dans ce département rural.

Outil d'informations :

Accédez à l'activité départementale des urgences en annexe de ce document

L'imagerie médicale

Communes	Nb. Scanners	Nb. IRM
Auch	3	2
Condom	1	0

Le département du Gers dispose d'un équipement limité en imagerie lourde. Trois scanners et deux IRM sont installés dans la ville d'Auch. Ces appareils sont répartis entre le Centre Hospitalier d'Auch (établissement public) et la clinique privée Calabet. Condom dispose uniquement d'un scanner situé à l'Hôpital local, établissement public de proximité sans IRM autorisée.

Ces équipements assurent la couverture du bassin de population d'Auch et des communes périphériques. L'activité s'organise sur des amplitudes horaires étendues dans le secteur privé, souvent inférieures dans le public. La capacité d'accueil reste contrainte face à la demande croissante en imagerie diagnostique, notamment en cancérologie et en suivi chronique. Les territoires éloignés doivent acheminer les patients vers Auch ou vers des structures extérieures au département.

L'absence d'IRM à Condom limite l'accès aux examens spécialisés pour la moitié nord du Gers, renforçant la dépendance au centre auscitain. La couverture en scanners reste partielle dans les zones rurales, induisant des délais d'attente prolongés et des reports de soins vers Toulouse ou Mont-de-Marsan. L'organisation territoriale actuelle présente un maillage insuffisant pour garantir une équité d'accès depuis les zones rurales isolées.

La biologie médicale

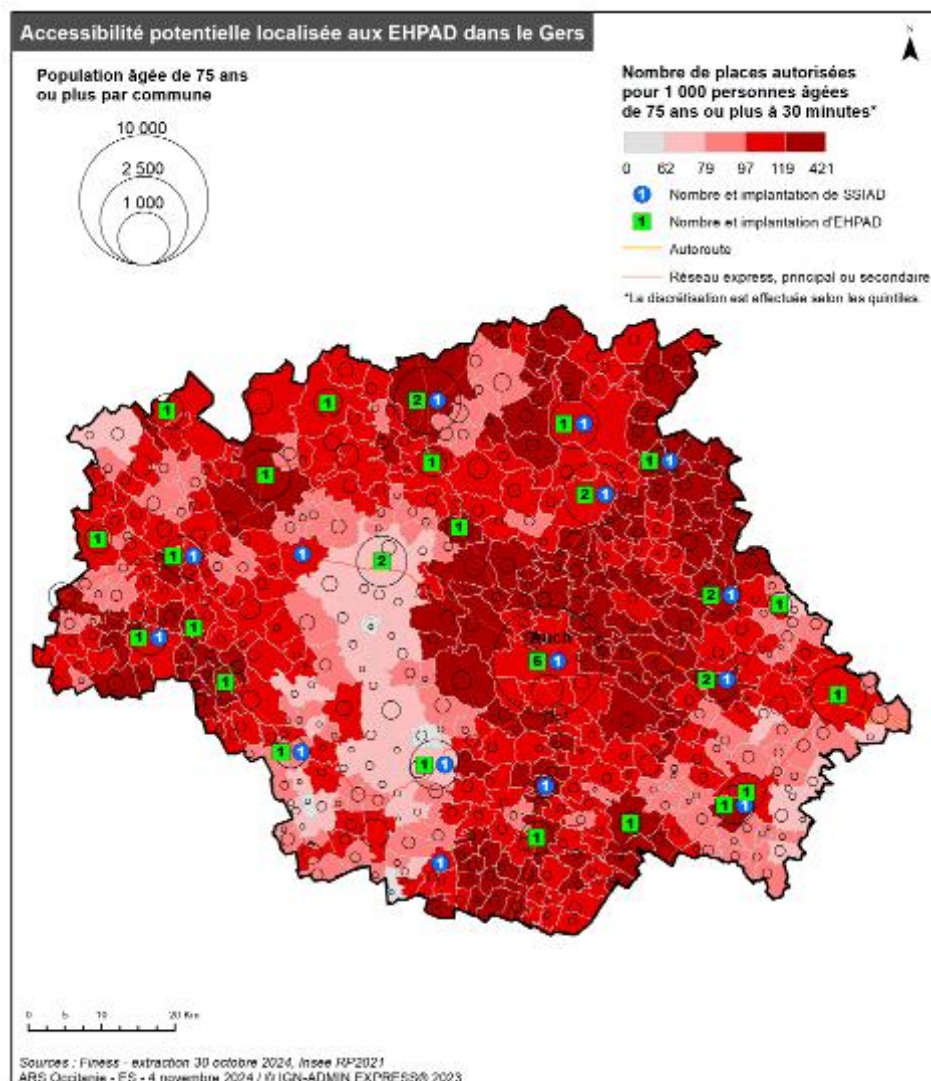
Intitulé	Nb Dept	Densité Dep	Nb Occ	Densité Occ	Nb Fr	Densité Fr
Laboratoires	14	7.3	421	7.0	4504	6.7

Le Gers dispose de 14 laboratoires d'analyses médicales, avec une densité de 7,3 pour 100 000 habitants. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne régionale et nettement supérieur à la moyenne nationale, traduisant une offre globalement satisfaisante à l'échelle du département. Ce maillage permet de répondre aux besoins de la population malgré la faible densité globale du territoire.

La localisation des laboratoires montre une forte concentration autour du bassin de vie d'Auch, principal pôle urbain du département. Les autres équipements sont répartis dans quelques bourgs secondaires, laissant persister des zones sous-dotées en périphérie. Certaines communes rurales, éloignées des centres d'analyses, rencontrent des difficultés d'accès direct aux examens diagnostiques courants.

Ces disparités géographiques complexifient l'accès rapide aux examens biologiques pour les populations les plus isolées. Le recours à des services de transport d'échantillons ou des tournées spécifiques est souvent nécessaire dans ces secteurs éloignés. La bonne couverture globale permet néanmoins de limiter les reports de soins et d'assurer une prise en charge diagnostique relativement homogène, malgré l'existence de zones blanches dans certaines parties du territoire.

Les établissements médico-sociaux - Personnes âgées

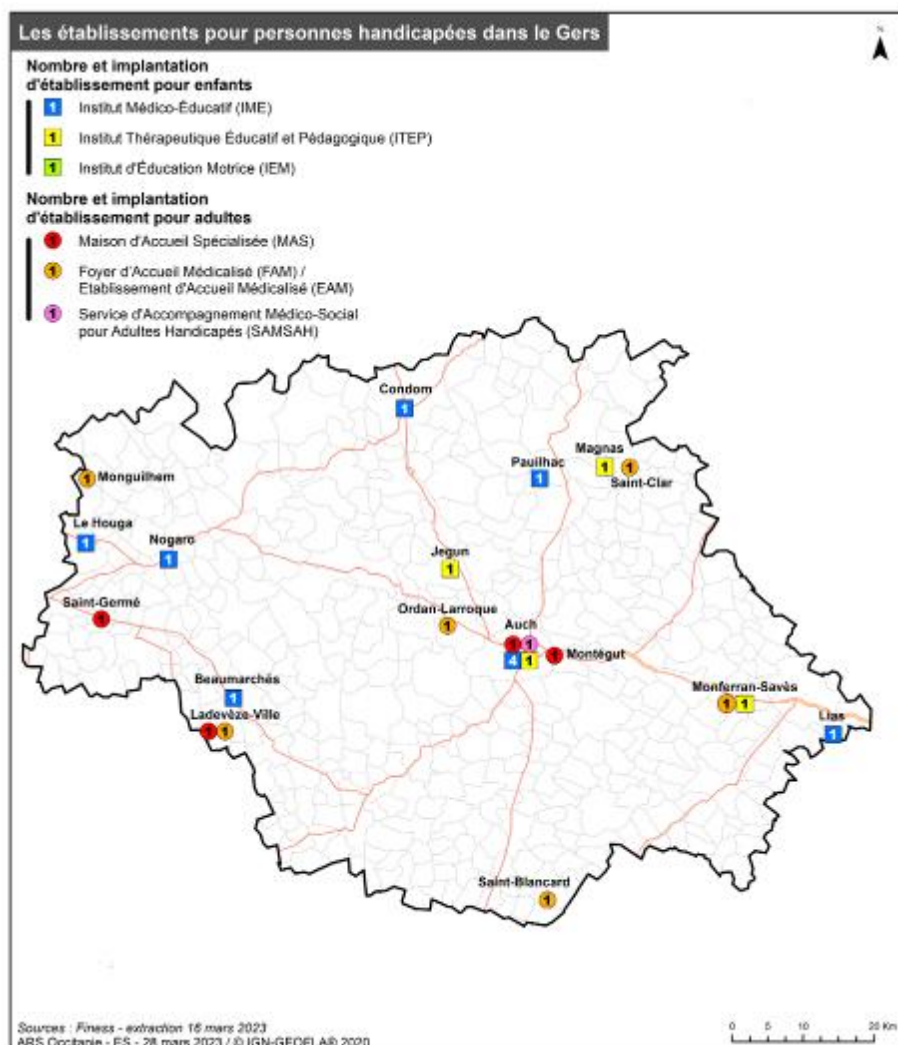


Le Gers dispose de 36 EHPAD représentant 2 817 places réparties dans l'ensemble du département. À cela s'ajoutent trois résidences autonomie totalisant 115 places et cinq unités de soins de longue durée (USLD) offrant 178 lits. Ces établissements sont principalement localisés autour des pôles urbains comme Auch, Condom, Mirande et Fleurance, avec une couverture relativement homogène sur le reste du territoire.

L'offre est complétée par un centre de jour de 10 places et un autre établissement médico-social proposant 24 places. Le département compte également 15 SSIAD/SPASAD totalisant 646 places, assurant un accompagnement à domicile sur l'ensemble des bassins de vie. Ces structures renforcent l'offre médico-sociale en permettant le maintien à domicile et la prise en charge en ambulatoire des personnes âgées dépendantes.

Malgré cette densité apparente, le taux d'équipement reste faible pour un territoire rural, suggérant une dispersion des établissements et des difficultés d'accès dans certains secteurs isolés. Les zones périphériques et les secteurs à faible densité de population apparaissent comme les moins bien couverts, ce qui peut générer des inégalités d'accès aux soins pour les personnes âgées dépendantes.

Les établissements médico-sociaux – Handicap



Le Gers dispose de 4 Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) totalisant 171 places et de 6 Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) proposant 190 places. À cela s'ajoutent 12 foyers de vie offrant 351 places pour un accompagnement en internat ou en foyer.

Le département compte 7 ESAT (376 places) et 13 SSIAD/SPASAD (29 places) pour un accompagnement en milieu ordinaire et à domicile. Un établissement expérimental complète cette offre avec 10 places.

Le Gers compte 11 IME proposant 300 places en internat ou semi-internat et 4 ITEP disposant de 151 places. L'offre inclut aussi 7 SESSAD avec 194 places pour un accompagnement à domicile. Trois CMPP et un CAMSP complètent cette offre pour les bilans et interventions précoces.

L'absence d'IEM et de structures pour polyhandicapés ou déficients sensoriels renforce une dépendance externe, aggravant les inégalités d'accès pour les familles les plus éloignées.

Les dispositifs sont répartis autour d'Auch, Condom, Mirande et dans quelques pôles secondaires. Les secteurs ruraux périphériques restent sous-dotés, limitant l'accessibilité pour certaines familles et allongeant les distances domicile-établissement.

Les lieux de consultation

Le Gers compte sept structures de consultations réparties entre centres de santé et maisons médicales de garde. Parmi eux, le Centre Communal de Santé de Saint-Clar et le Centre de Santé Armagnac Adour à Riscle répondent aux besoins de proximité dans des zones rurales. Plusieurs centres territoriaux sont implantés à Fleurance, Vic-Fezensac, Plaisance et Masseube. Auch accueille un centre de santé dentaire mutualiste.

Ces structures proposent principalement des consultations programmées, en médecine générale ou spécialisée, avec une activité parfois dédiée aux soins bucco-dentaires. Certaines de ces structures participent également à la permanence des soins via la maison médicale de garde. Leur rôle est essentiel dans les secteurs où l'offre libérale est moins dense, facilitant ainsi un accès direct aux soins.

La répartition géographique favorise les zones périurbaines et rurales denses, mais certains secteurs périphériques restent faiblement desservis, notamment dans le sud et l'ouest du département. L'accessibilité globale est toutefois améliorée grâce à la coordination avec les centres hospitaliers de proximité et les cabinets libéraux environnants.

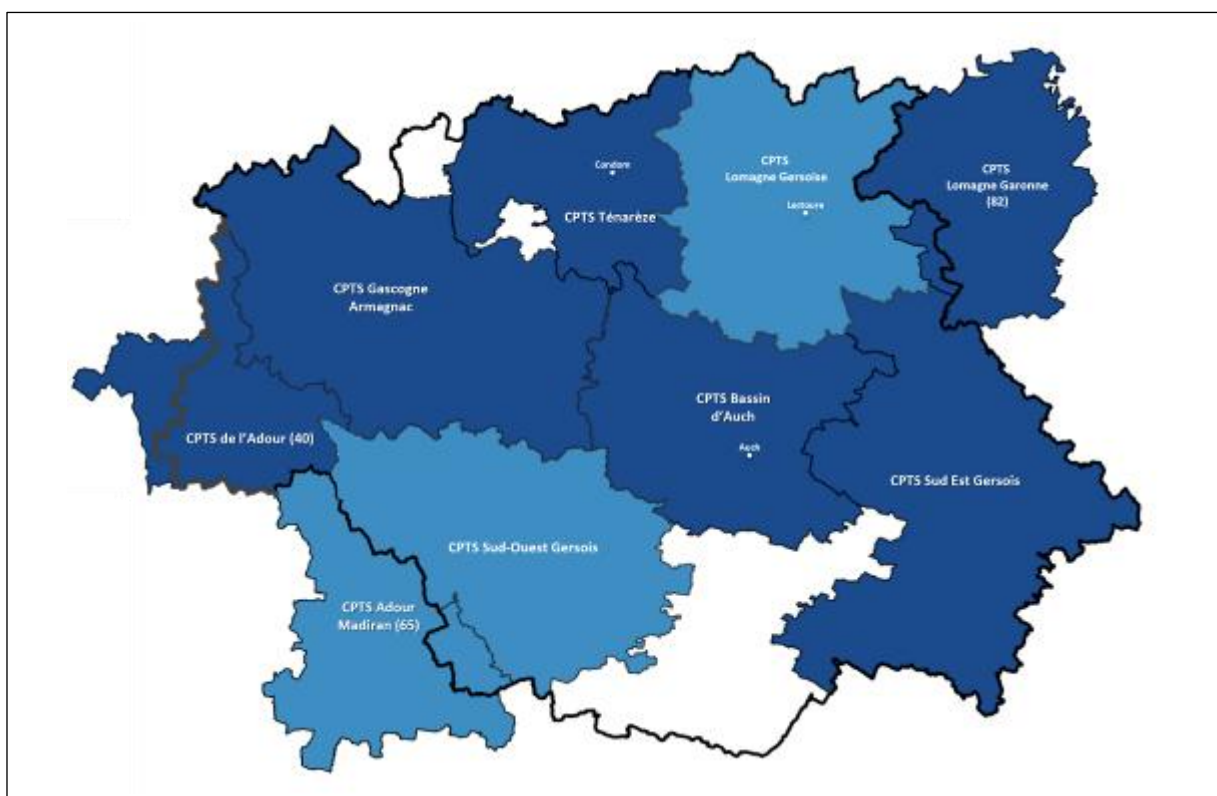
Pour explorer les lieux de consultation, tels que les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), les Centres de Santé (CDS), les Maisons Médicales de Garde (MMG) et les Centres de Soins Non Programmés (CSNP), cliquez sur le lien ci-dessous. Vous y trouverez les coordonnées précises de chaque structure.



 Outil d'informations :
[Lien vers espace dédié ARS Occitanie](#)

05 Exercice coordonné

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé



Outil d'informations :
 [Tout savoir sur les CPTS du département grâce à la cartographie du Guichet CPTS Occitanie](#)

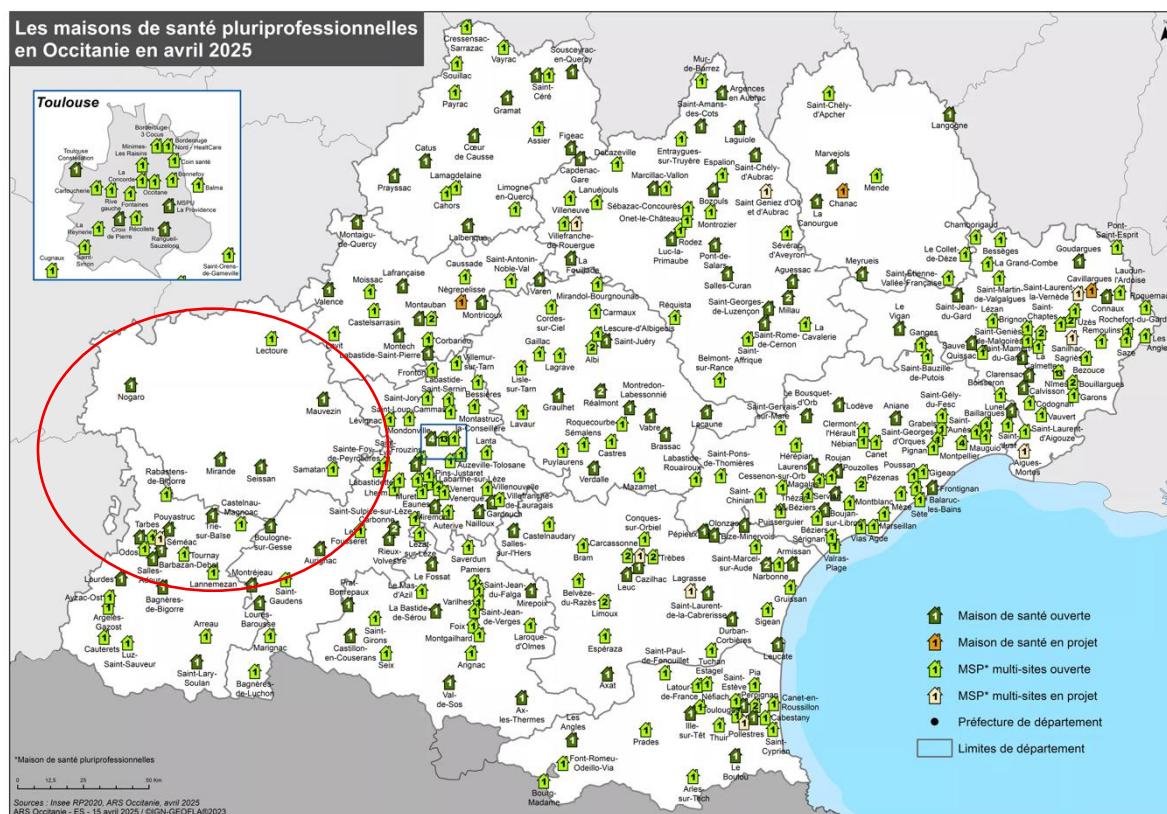
Le département du Gers compte six communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) opérationnelles. Ces CPTS sont : Bassin d'Auch, Gascogne Armagnac, Sud-Est Gersois, Lomagne Gersoise, Condom-Ténarèze et Sud-Ouest Gersois. L'ensemble de ces structures couvre théoriquement la majorité de la population départementale, soit près de 200 000 habitants, avec une répartition sur les principaux bassins de vie du territoire.

Le maillage des CPTS du Gers est centré sur les zones urbaines et semi-urbaines du département. Les secteurs d'Auch, Condom et Fleurance bénéficient d'une organisation structurée autour de CPTS bien établies. Les espaces ruraux plus périphériques, notamment au sud-ouest et à l'est du territoire, demeurent partiellement couverts, bien que les CPTS voisines tentent de compenser ces écarts par un périmètre d'action élargi.

Malgré cette couverture presque complète, des zones de fragilité subsistent, en lien avec la faible densité médicale dans certaines aires rurales isolées. L'éloignement des structures de coordination pourrait freiner l'accessibilité aux actions coordonnées et aux services de soins non programmés dans ces secteurs.

Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

Les MSP jouent un rôle clé dans la coordination des soins de santé et permettent une meilleure organisation et une prise en charge des patients en favorisant la collaboration entre les différents acteurs de santé.



Le département du Gers compte six maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) réparties sur le territoire. Elles sont implantées à Mauvezin, Nogaro, Seissan, Mirande, Lectoure et Samatan. Ces structures regroupent plusieurs professionnels de santé, médecins généralistes et paramédicaux, assurant des soins de proximité ainsi qu'une coordination des parcours de soins sur leur bassin de vie.

La répartition géographique des MSP est équilibrée autour des principaux pôles urbains et semi-ruraux. Les communes de Mirande et Lectoure profitent de ces dispositifs pour renforcer l'attractivité médicale locale. Les secteurs de Nogaro et Samatan bénéficient également de cette organisation coordonnée en santé. Chaque MSP offre des consultations programmées et développe un exercice coordonné en réponse aux besoins du territoire.

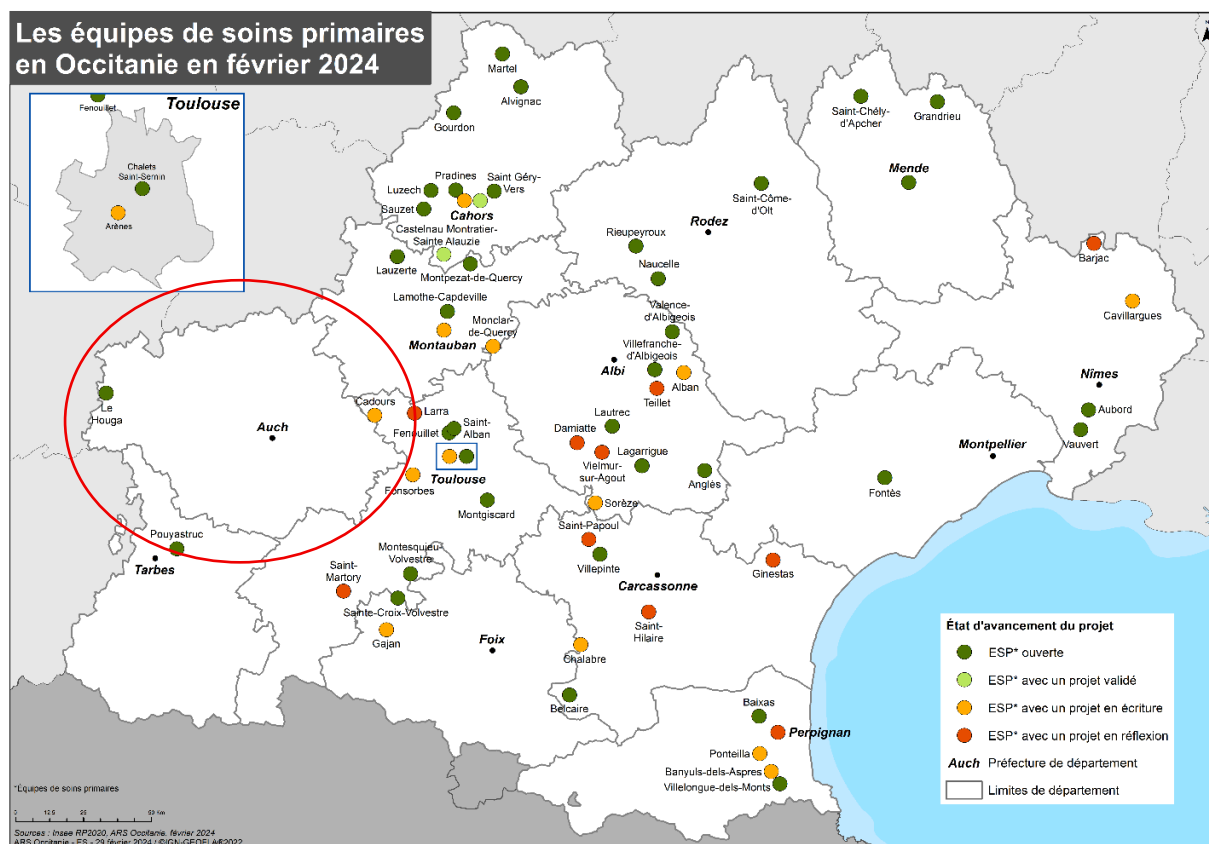
Cependant, plusieurs zones périphériques, notamment à l'ouest et au sud du département, restent non couvertes par une MSP. Les patients des secteurs les plus ruraux sont ainsi susceptibles de rencontrer des difficultés d'accès à une équipe pluriprofessionnelle coordonnée à proximité immédiate.



Outil d'informations :

[Lien vers la page dédiée de l'ARS Occitanie](#)

Les Equipes de Soins Primaires



Le département du Gers compte une seule équipe de soins primaires (ESP), localisée sur la commune du Houga. Cette structure pluriprofessionnelle regroupe médecins généralistes et paramédicaux intervenant en coordination sur un bassin de vie essentiellement rural. Son objectif est de faciliter l'accès aux soins primaires en assurant un suivi coordonné des patients.

03

SOUTIEN FINANCIER

Le lieu d'installation est un choix personnel, souvent guidé par un équilibre entre aspirations professionnelles, cadre de vie et opportunités locales. Mais au-delà de ces critères visibles, certaines zones peuvent aussi offrir des incitations financières qu'il est utile de connaître.

Il convient de distinguer deux grandes catégories d'incitations financières :

- **Les aides financières** : elles prennent la forme de soutiens directs destinés à favoriser l'installation ou le maintien de l'activité médicale dans certaines zones. Ces aides peuvent accompagner les médecins à différentes étapes de leur parcours professionnel lors de leurs études, leur installation ou encore pendant leur activité.
- **Les exonérations (fiscales ou sociales)** : c'est-à-dire des allègements de charges. Elles concernent principalement la fiscalité (impôt sur bénéfices, cotisation foncière des entreprises) ou les cotisations sociales (cotisations patronales d'assurance maladie, d'assurance vieillesse et d'allocations familiales). Certaines zones ouvrent droit à des exonérations totales ou partielles pendant plusieurs années.

Le zonage médecin constitue un outil central pour l'attribution notamment des aides financières. Des zones complémentaires sont également définies par l'ARS Occitanie afin de prendre en compte les particularités des territoires de la région, et d'apporter un soutien financier aux médecins qui souhaitent s'y installer.

Enfin, les zonages FRR (France Ruralité Revitalisation) et AFR (Aide à Finalité Régionale) permettent quant à eux d'accéder à des exonérations fiscales et/ou sociales. Bien qu'ils ne s'adressent pas exclusivement aux médecins, ces dispositifs, dont la portée dépasse le strict domaine de la santé, peuvent néanmoins influencer de manière significative la viabilité économique d'un projet d'installation en libéral.



Aides financières, exonérations et valorisations

Dispositif	Organisme	Phase	Zone	Type
Aides financières				
Indemnité hébergement (2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle)	Etat	Études	ZIP/ZAC	Ponctuel
Indemnité forfaitaire docteurs juniors	Etat	Études	ZIP	Ponctuel
CESP (Contrat d'Engagement de Service Public)	ASP	Études	ZIP / ZAC	Récurrent
Aide forfaitaire primo-installation	CPAM	Installation	ZIP / ZAC	Ponctuel
Aide forfaitaire cabinet secondaire	CPAM	Installation	ZIP	Ponctuel
Aide forfaitaire ARS	ARS	Installation	QPV en ZAR	Ponctuel
Exonérations fiscales / sociales				
Exonérations fiscales PDSA	État (fiscal)	Exercice	ZIP (garde)	Récurrent
Exonérations ZFRR/ZFRR+	État (fiscal/social)	Installation	ZFRR / ZFRR+	Temporaire
Exonérations AFR	État (fiscal)	Installation	AFR	Temporaire
Exonérations QPV	État (fiscal)	Installation	QPV	Temporaire
Exonérations BER	État (fiscal/social)	Installation	BER	Temporaire
Aide à la Création ou à la Reprise d'Entreprise (ACRE)	Etat (social)	Installation	QPV, ZFRR/ZFRR+	Temporaire
Exonération CFE médecin libéral	Etat (fiscal)	Installation	ZFRR, ZFRR+, commune moins de 2000 habitants et zones difficulté accès aux soins	Temporaire
Rémunérations conventionnelles et valorisations				
Majoration FMT primo-installation	CPAM	Exercice	ZIP / QPV	Récurrent
Majoration FMT exercice en ZIP ou QPV	CPAM	Exercice	ZIP/QPV	Récurrent
Valorisation MSU	CPAM	Exercice	ZIP (bonifiée)	Récurrent
Primes MSU docteurs juniors	Etat	Exercice	ZIP, ZAC, QPV	Récurrent
Aide assistant médical (2 ^{ème} ETP)	CPAM	Exercice	ZIP	Récurrent
Indemnité kilométriques et majoration zone montagne	CPAM	Exercice	Montagne	Ponctuel
Consultation avancée	CPAM	Exercice	ZIP	Ponctuel

*ASP : Agence de Service et de Paiement

Le zonage médecin depuis 2025

Le zonage médecin permet, sur la base d'un critère national, l'APL (Accessibilité Potentielle Localisée) au médecin généraliste, d'identifier les territoires dans lesquels l'accès aux médecins est le plus critique.

Trois catégories de zones sont mises en place en fonction de leur situation en termes d'accessibilité aux soins :

- **Zones d'intervention prioritaires (ZIP)** : zones les plus fragiles
- **Zones d'actions complémentaires (ZAC)** : zones fragiles mais dans un degré moindre que les ZIP
- **Zones d'appui régional (ZAR)** : toutes les autres zones

Les étudiants admis à poursuivre des études à l'issue de la première année du premier cycle (dans l'attente d'un arrêté), ainsi que ceux admis dans les années ultérieures et certains praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE), à condition d'être autorisés à poursuivre un parcours de consolidation des compétences (PCC), peuvent avoir recours au Contrat d'Engagement de Service Public (CESP). Les bénéficiaires s'engagent à exercer leurs fonctions, à compter de la fin de leur formation, en ZIP ou en ZAC, pendant une durée équivalente à celle durant laquelle ils auront perçu l'allocation, avec un minimum de deux ans.

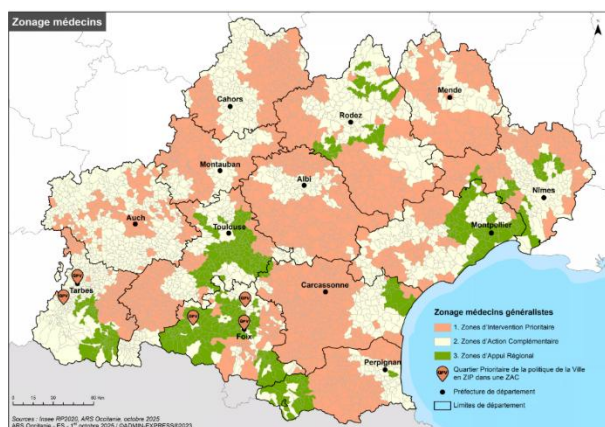
Depuis le 1^{er} janvier 2026, l'Assurance Maladie verse les aides suivantes* aux médecins s'installant en zone sous-dense :

- Aide forfaitaire primo-installation : 10 000 € en ZIP / 5 000 € en ZAC (versement unique)
- Aide forfaitaire cabinet secondaire ex nihilo : 3 000 € en ZIP (versement unique)
- Majoration du Forfait Médecin Traitant (FMT) en primo-installation : +50% la 1^{re} année, +30% la 2^e, +10% la 3^e (en ZIP/QPV). Après 3 ans, bascule vers la majoration de droit commun de +10 %
- Majoration de 10% partie socle du FMT pour les médecins installées en ZIP/QPV
- Aide ARS : 5 000 € en primo-installation dans un QPV situé en ZAR

*Conditions générales des aides forfaitaires versées par l'Assurance Maladie : secteur 1 ou 2 OPATM/OPTAM ACO
Attention Décret 2025-231 : ne pas avoir bénéficié d'aide dans les 10 années précédentes

Exonération fiscale, dans la limite de 60 jours/an, des rémunérations d'astreintes et majorations spécifiques de la PDSA (Permanence des Soins Ambulatoires) : pour les médecins participant à la PDSA (effectif et/ou régulation) lorsqu'ils sont installés en zone déficitaire ou inscrits au tableau de permanence d'un secteur comprenant au moins une commune classée en ZIP.

Pour finir, les médecins exerçant en ZIP, peuvent voir notamment leur rémunération valorisée en tant que Maître de Stage universitaire (MSU) mais aussi obtenir une augmentation du nombre d'ETP dans le cadre du contrat d'aide à l'embauche d'un assistant médical de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).



[Savoir si votre commune est en ZIP, ZAC ou ZAR](#)



[Lien vers la carte des aides](#)

Sélectionnez la **commune souhaitée**, puis découvrez les aides éligibles.



[Lien vers le site Rezone médecins](#)

Sélectionnez la **commune souhaitée**, puis cliquez sur **Rapport**, vous obtiendrez la **catégorie de zonage** et les **QPV associés** le cas échéant.

Les zones France Ruralités Revitalisation (FRR ou FRR+)

Le zonage FRR mis en place au 1^{er} juillet 2024 permet de renforcer l'attractivité dans les territoires ruraux.

Ce zonage prévoit deux niveaux :

- **FRR « socle »**
- **FRR+ : niveau renforcé pour les territoires les plus vulnérables (un quart des communes)**

Ainsi, sous réserve du respect de certaines conditions, un médecin libéral, s'installant en zone FRR/FRR+ peut bénéficier de certaines exonérations à la fois fiscales mais aussi sociales.

Quelles exonérations possibles ?

- **Exonération d'impôts sur les bénéfices**
- **Exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE)** sur délibération des communes et des Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre
- **Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** sur délibération des communes et des EPCI à fiscalité propre
- **Exonération de cotisations patronales**



Pour plus d'informations cliquez-ici :
[Lien classement communes zones FRR](#)
[Présentation du dispositif](#)

Les zones d'Aide à Finalité Régionale (AFR)

Les zones AFR (aides à finalité régionale) sont pensées pour soutenir le développement de territoires identifiés comme prioritaires au niveau européen. Dispositif en vigueur jusqu'au 31/12/2027.

C'est la Commission européenne qui approuve ce zonage fixé par décret. Ainsi les pouvoirs publics, l'État ou encore les collectivités locales peuvent octroyer sur la période 2022-2027 des aides aux entreprises dans ces zones pour encourager à la fois les investissements mais aussi la création durable d'emplois.

L'installation dans ces zones peut ouvrir droit à des exonérations fiscales intéressantes :

Quelles exonérations possibles ?

- **Exonération d'impôts sur les bénéfices**
- **Exonération CFE** sur délibération des collectivités territoriales ou des EPCI à fiscalité propre
- **Exonération de TFPB** sur délibération des collectivités territoriales ou des EPCI à fiscalité propre



Pour connaître le détail par commune cliquez-ici :
[Lien zones AFR](#)
[Présentation du dispositif](#)

Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les entreprises créées ou reprises en QPV peuvent bénéficier d'exonérations fiscales. Les professions de santé (médecins, dentistes, sage-femmes, pharmaciens) sont explicitement éligibles :

Quelles exonérations possibles ?

- Exonération d'impôts sur les bénéfices
- Exonération de CFE sauf délibération contraire des communes et EPCI à fiscalité propre
- Exonération de TFPB sauf délibération contraire des communes et EPCI à fiscalité propre



Pour connaître le détail par commune
cliquez-ici :
[Savoir si votre adresse est en QPV](#)
[Présentation du dispositif](#)

Les Bassins d'Emploi à Redynamiser (BER)

Les médecins s'installant dans un BER peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et sociales :

Quelles exonérations possibles ?

- Exonération d'impôts sur les bénéfices
- Exonération de CFE sauf délibération contraire des communes ou EPCI à fiscalité propre
- Exonération de TFPB sauf délibération contraire des communes ou EPCI à fiscalité propre
- Exonération de cotisations patronales

Dispositif prorogé jusqu'au 31 décembre 2027. En Occitanie, le BER concerne le bassin de Lavelanet (Ariège).



Pour connaître le détail par commune
cliquez-ici :
[Liste zones BER](#)

Point de vigilance :

Certaines exonérations (CFE, TFPB) dépendent soit d'une délibération des collectivités territoriales ou des EPCI à fiscalité propre ou sont applicables sauf délibération contraire de ceux-ci et ne sont donc pas automatiques.

Il est recommandé de se rapprocher du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de votre lieu d'exercice pour vérifier votre éligibilité

ACRE (Aide à la Création ou à la Reprise d'Entreprise)

L'ACRE permet une réduction des cotisations sociales lors de la création ou reprise d'activité. L'éligibilité est automatique pour les créations en QPV ou ZFRR/ZFRR+. Les micro-entrepreneurs disposent d'un taux minoré de cotisations sociales et les autres créateurs ou repreneurs d'entreprises d'exonération partielle ou dégressive de leurs cotisations sociales.

Attention : à partir du 1^{er} juillet 2026, le taux de réduction passe de 50% à 25% pour les micro-entrepreneurs.



Pour connaître le détail cliquez-ici :
[Présentation dispositif](#)

Exonération CFE médecins libéraux

Les médecins soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (BNC) qui exercent leur activité à titre libéral peuvent être exonérés de CFE lorsqu'ils s'établissent ou se regroupent dans une commune de moins de 2 000 habitants, dans une commune située en ZFRR/ZFRR+, ou sur un site distinct de leur résidence professionnelle habituelle situé dans l'une de ces communes ou dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.

Cette exonération n'est pas automatique : elle doit être décidée par la commune ou l'EPCI à fiscalité propre. Sa durée est fixée localement entre 2 et 5 ans.



Pour connaître le détail cliquez-ici :
[Présentation dispositif](#)

04

ANNEXE



Activité des urgences



Les SU du GERS

	32 GERS	CH d'Auch	CH de Condom
NOMBRE DE PASSAGES	28 308	17 107	11 201
Évolution 2024/2025	-9,2%	-18,4%	+10,0%
Moyenne de passages par jour	78	47	31
Exhaustivité du recueil	100,0%	100,0%	100,0%
TYPE DE PATIENTS			
Âge médian (ans)	56	57	54
Hors région % (Nb moyen / jour)	8% (7)	4% (2)	16% (5)
Moins de 15 ans % (Nb moyen / jour)	12% (10)	12% (6)	12% (4)
Évolution	-19,0%	-30,5%	+7,8%
75 ans et plus % (Nb moyen / jour)	28% (22)	29% (14)	26% (8)
Évolution	+0,2%	-7,6%	+17,7%
ARRIVÉE : % (Nb moyen / jour)			
Soirée [20h-00h]	16% (12)	16% (8)	16% (5)
Nuit profonde [00h-08h]	11% (9)	12% (5)	11% (3)
CCMU Exploitable	100%	100%	100%
CCMU 1	4% (3)	5% (2)	1% (0)
CCMU 4-5	3% (2)	3% (1)	2% (1)
Transport exploitable	100%	100%	100%
Transport sanitaire	36% (28)	44% (21)	23% (7)
dont Ambulance	18% (14)	23% (11)	10% (3)
dont VSAV	17% (13)	20% (9)	12% (4)
TYPE D'URGENCES : % (Nb moyen / jour)			
Diagnostic principal exploitable	100%	100%	100%
México-chirurgical	60% (44)	62% (28)	56% (16)
Traumatologie	33% (25)	30% (13)	39% (11)
Psychiatrie	2% (2)	3% (1)	1% (0)
Complexité PEC diag. exploitable	98%	98%	98%
Haute complexité de PEC	20% (14)	23% (10)	15% (4)
PRPV exploitable	98%	98%	98%
PRPV Médicaux + Trauma MG	12% (9)	10% (4)	16% (5)
PRPV Trauma MG/Radio + CSNP	17% (13)	14% (6)	22% (6)
MODE DE SORTIE : % (Nb moyen / jour)			
Mode de sortie exploitable	100%	100%	100%
Hospitalisation	31% (24)	36% (17)	22% (7)
dont transfert vers un autre ES	4% (3)	<1% (0)	9% (3)
DURÉE DE PASSAGE			
Durée exploitable (en %)	100%	100%	100%
Durée médiane	3h38	4h13	2h49
Durée méd. lors d'un RAD	3h01	3h36	2h24
Durée méd. lors d'une hospit.	5h14	5h24	4h48

© ORU Occitanie 2026



Outil d'informations :

[Lien vers le Panorama des organisations 2025 - ORU Occitanie](#)



DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

www.med-in-occ.org